

Option « Saisie des prestations »

Organiser la gestion administrative de mon cabinet comme je l'entends. Voilà comment je conçois la liberté.

Choisissez la méthode de saisie des prestations qui vous convient. Et découvrez le sentiment réconfortant d'avoir la certitude que votre cabinet est géré comme vous le souhaitez.

Pour la saisie des prestations, vous gardez la méthode qui a fait ses preuves au sein de votre cabinet. Vous nous envoyez les documents de facturation au format que vous privilégiez et nous nous occupons de traiter les notes d'honoraires de manière adéquate.

Différentes manières de procéder

Vous disposez de plusieurs possibilités pour exécuter la saisie des prestations : le choix de la solution appropriée dépendra de l'équipement informatique – logiciels et ordinateurs – de votre cabinet.

- Vous nous envoyez les notes d'honoraires originales au format papier par La Poste. Nous scannons les documents afin de permettre la suite du traitement sous forme électronique, gage de sûreté et d'efficacité.
- Vous nous envoyez les données de traitement au moyen de l'interface électronique.
- Vous nous envoyez les notes d'honoraires au format PDF au moyen de l'interface électronique.
- Vous nous envoyez les notes d'honoraires au format PDF par le biais de notre plate-forme interactive debident.ch.
- Vous nous envoyez les notes d'honoraires par courriel.

Transmission de données sécurisée

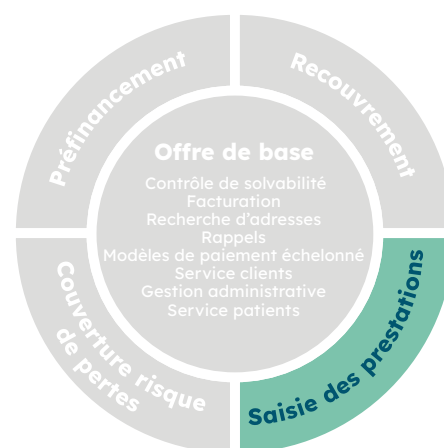
Les échanges électroniques de données entre votre cabinet dentaire et la Caisse pour médecins-dentistes SA sont cryptés au moyen des protocoles Secure Copy et HTTPS.

Interfaces disponibles

Nous disposons d'interfaces pour les logiciels de gestion des principaux fournisseurs. N'hésitez pas à demander la liste à jour.

Service d'archivage

Nous conservons toutes les notes d'honoraires sur support électronique pendant le délai légal de dix ans et pouvons nous y référer en cas de besoin.



L'essentiel en bref

Transmission des documents de facturation

Envoi des notes d'honoraires originales par la poste ou transfert des données de traitement ou des notes d'honoraires par voie électronique.

Notre plus-value

- Différents modes d'envoi ou de transmission
- Traitement adéquat des notes d'honoraires
- Archivage pendant le délai légal de dix ans